

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Nicolas ISNARD - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-013-18537/25/BM

■ Programme Opérationnel National Fonds Social Européen + (PON FSE + 2021-2027) - Approbation des opérations retenues au titre des appels à projets FSE+ 2025 "Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi" et "Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive"

141755

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La stratégie Europe 2021-2027 adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM affirme l'objectif de poursuivre et d'approfondir le rôle de la Métropole Aix-Marseille-Provence en sa qualité de gestionnaire d'enveloppes européennes.

Dans cette perspective, et en cohérence avec les objectifs en matière d'insertion par l'emploi et d'économie sociale et solidaire affichés par l'Agenda de développement économique, la Métropole s'est naturellement portée candidate au rôle d'organisme intermédiaire pour la gestion d'une subvention globale FSE+ 2021-2027.

Les services de la Métropole ont ainsi soumis aux services de l'Etat une demande de subvention globale FSE+ couvrant la période 2023-2025. Cette demande ayant été validée, le Bureau Métropolitain a approuvé le 15 décembre 2022 la convention de subvention globale FSE+ métropolitaine 2023-2027.

En cohérence avec la politique d'insertion métropolitaine, la subvention globale métropolitaine soutient des actions répondant à l'objectif spécifique 1.h du programme opérationnel national visant à « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ».

Le dispositif 1.H.60 choisi vise à soutenir des « Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social ».

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques éligibles sont les suivants :

- Permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social.
- Impliquer les entreprises dans une démarche inclusive, soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique comme solution de mise à l'emploi et comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable (salarié ou indépendant).
- Favoriser l'insertion professionnelle, l'insertion sociale par l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée.

Dans ce cadre, deux appels à projets ont été ouverts, du 28 février au 24 avril 2025, par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour soutenir des :

- Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi :
 - Repérage, orientation et accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) : premier accueil, diagnostic social et professionnel, caractérisation des besoins, définition du projet professionnel, actions de remobilisation, de valorisation des compétences, mise à l'emploi pendant le parcours, suivi notamment grâce à des « référents de parcours », appui intensif, actions de préparation opérationnelle à l'emploi, etc.

- Levée des freins : soutien et accompagnement dans les domaines de la mobilité, l'accueil /garde collective des jeunes enfants notamment aux horaires atypiques, l'accès aux droits, l'accès aux soins y compris psychologiques, et la prise en charge des addictions, accès au logement et maintien dans le logement, aide matérielle ou financière nécessaire à l'accès à l'emploi ; accompagnement dans l'aptitude à mener des démarches en ligne (insertion numérique) ; ce soutien peut prendre la forme d'une prise en charge de frais et d'aides financières ponctuelles (hors allocations et hors loyer).
 - Coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies, l'animation territoriale, l'ingénierie de projets et de parcours, ainsi que le suivi des parcours, y compris par le développement, le déploiement, la mise en réseau et la mise à jour technologique de systèmes d'information.
- Action visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive : Conseils ou appui aux services de ressources humaines ou d'accompagnement par les partenaires sociaux, ces actions peuvent notamment concerner les thématiques suivantes :
- Evolution des pratiques de recrutement à travers notamment la médiation vers l'emploi.
 - Appui à l'émergence des pratiques (équilibre vie professionnelle/vie privée, emploi de personnes handicapées, etc.), leur capitalisation et leur essaimage.
 - Développement des aspects sociaux et des achats responsables dans la commande publique et la commande privée (dont clauses sociales).
 - Lutte contre les discriminations.
 - Coordination de la relation aux employeurs.

Pour l'appel à projet visant à l'accompagnement vers l'emploi, le montant maximum de FSE+ à attribuer est de 3 432 910,28 euros. Pour l'appel à projet visant à l'implication des entreprises dans une démarche inclusive, ce montant est de 1 076 979,63 euros.

Après la clôture des appels à projet, les services compétents ont réalisé l'instruction des demandes de subvention.

Le présent rapport vise la programmation de 11 opérations, pour un montant total de FSE+ de 3 586 278,5 euros.

Au total, 11 opérations sont soumises à programmation. La part FSE+ atteint 3 586 278,5 euros, pour un coût total de dépenses éligibles de 7 108 642,41 euros. L'ensemble des actions se déroule du 01 janvier au 31 décembre 2025.

1) Au titre de l'appel à projet visant à l'accompagnement renforcé vers l'emploi, 6 opérations ont été retenues. La part FSE+ atteint 2 510 956,28 euros, pour un coût total de dépenses éligibles de 4 780 514,94 euros.

Les opérations suivantes sont soumises à programmation :

Opération	Structure	Coût total	FSE+	Taux FSE+
Accompagnement à l'emploi et animation du PLIE MP OUEST 2025	ACT EMPLOI	427 962,88 €	222 962,88 €	52,10%
Animation du PLIE MP Centre 2025	EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS	457 458,72 €	223 673,00 €	48,89%
Accompagnement à l'emploi du PLIE MP Centre 2025	EMERGENCE(S) COMPETENCES	2 063 423,10 €	1 111 496,00 €	53,87%
Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi	CIOTAT EMPLOI INITIATIVES	663 833,15 €	362 312,10 €	54,58%

des personnes en recherche d'emploi 2025				
PLIE IOP - Construction de parcours vers l'emploi 2025	REUSSIR PROVENCE	1 101 896,59 €	550 948,00 €	50,00%
Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée	COMMUNE DE JOUQUES	65 940,50 €	39 564,30 €	60,00%

L'opération portée par la commune de Jouques dans le cadre du présent appel à projet se substitue à l'opération 202302677 « 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus », pour un coût total de 76 673,42 euros et une subvention FSE+ de 30 824,77 euros. A la demande de la Commune de Jouques, cette opération est déprogrammée.

2) Au titre de l'appel à projet visant à l'implication des entreprises dans une démarche inclusive, 5 opérations ont été retenues. La part FSE+ atteint 1 075 322,22 euros, pour un coût total de dépenses éligibles de 2 328 127,47 euros.

Opération	Structure	Coût total	FSE+	Taux FSE+
Relations entreprises et clauses sociales sur la Métropole AMP 2025	ACT EMPLOI	155 811,17 €	66 311,17 €	42,56%
Relation entreprise et Ingénierie du PLIE MP Centre et Animation des clauses sur Aix/Marseille	EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS	1 386 003,86 €	644 695,00 €	46,51%
Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive	CIOTAT EMPLOI INITIATIVES	224 861,00 €	92 860,05 €	41,30%
Médiation emploi PLIE et facilitation clauses sociales 2025	REUSSIR PROVENCE	469 027,89 €	236 456,00 €	50,41%
Passerelles - Des connexions pour l'emploi dans les quartiers nord de Marseille	MARSEA NORD DEVELOPPEMENT	92 423,55 €	35 000,00 €	37,87%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 6 octobre 2025
Reçu au Contrôle de légalité le 7 octobre 2025
Publié le 07 octobre 2025

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne ;
- Le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;
- Le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n°1293/2013 ;
- La délibération n° ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL 001-9880/21/CM du Conseil de la Métropole du 21 avril 2021 portant candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence au statut d'organisme intermédiaire pour la gestion et le contrôle d'une subvention globale au titre du FSE+ 2021-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant Actualisation de l'Agenda du Développement métropolitain ;
- La délibération n° CHL-003-12869/22/BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2022, portant approbation de la convention de subvention globale Fonds social européen plus (FSE+) 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil Métropolitain du 26 juin 2025, portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La dimension européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui, depuis sa création en 2016, s'est affirmée comme un relai des politiques européennes sur son territoire ;
- La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine adoptée par les élus métropolitains le 18 décembre 2019 affirmant cette dimension européenne ;
- Le projet de programme opérationnel national FSE+ ;
- L'actualisation de l'Agenda de développement économique métropolitain affirmant l'objectif d'insertion par l'emploi et le rôle essentiel de l'économie sociale et solidaire dans la stratégie métropolitaine ;
- Le projet de programme opérationnel national FSE+ ;
- La convention de subvention FSE+ globale métropolitaine 2023-2025 ;
- Les appels à projets ouverts du 28 février au 24 avril 2025, par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les 11 opérations sélectionnées dans le cadre des appels à projets publiés le 28 février 2025, au titre de la gestion de subvention globale FSE+ 2023-2025, pour un coût total de dépenses éligibles de 7 108 642,41 euros, dont une part FSE+ de 3 586 278,50 euros ainsi que la déprogrammation de la subvention FSE+ de 30 824,77 euros attribués à l'opération 202302677 « 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » portée par la commune de Jouques.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions et avenants attributifs de subventions FSE+, ainsi que tout document afférent pour les opérations sélectionnées.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropole de l'exercice 2025 et suivant, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 051.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EUROP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ